

Nage en Eau Vive

Championnats de France

L'année de la nage en eau vive

La N.E.V., appelée improprement « Hydrospeed », du nom du premier flotteur commercialisé, est une activité de compétition à part entière. A l'image du canoë ou du kayak, des titres de champions de France sont distribués en slalom et en descente. Le point sur la discipline par Marc MOULIN, conseiller technique régional N.E.V.

Les règlements, réactualisés en 95 comme les autres disciplines, sont identiques à quelques variations près du style « Il est interdit de s'aider avec les mains en poussant par exemple sur la berge ». L'innovation principale en 95 réside en la participation à des courses sélectives aux championnats de France, effectuées au niveau régional. Nous évoquerons dans le prochain numéro les innovations 96. Ces épreuves sélectives tendent à améliorer la sécurité et la technicité.

La N.E.V en compétition est très spectaculaire. Cette discipline permet d'effectuer des parcours d'une difficulté supérieure à celle du canoë et du kayak. Pour des raisons de facilité d'organisation nous naviguons sur les bassins actuels de Bourg à Epinal, mais il est raisonnable de penser que demain nous pourrions mettre en place des organisations sur les ex-infrans de l'Ubaye ou des Dranses.

Enfin, il est important de bien définir les relations actuelles entre les deux fédérations que sont la FFESSM et la FFCK. Un peu d'historique s'impose. A l'origine de l'activité : un groupe de copains. Une scission du groupe amène certains à se rapprocher de l'une ou l'autre fédération faisant naître un contentieux que le Ministère règle en 1993 en donnant une délégation de pouvoir à la FFCK.

A cette date, les deux présidents de Fédération signent un protocole d'accord et nomment une commission paritaire chargée de faire évoluer nos relations et la discipline en général. Actuellement cette commission a réussi sa mission. Les relations sont cordiales et agréables. Les « athlètes » des deux fédérations peuvent concourir indifféremment avec leurs licences d'origine dans les compétitions organisées par l'une ou l'autre. Seule la FFCK est habilitée à délivrer le titre de champion de France.

Après ces brefs rappels resituant l'activité, parlons des compétitions et des championnats de France. Ils se déroulent cette année sur deux sites en deux temps. Champsaur eaux-vives a été irréprochable. Son président Edmond Chenal n'a pas ménagé sa peine. La commission N.E.V a apporté son soutien et plus particulièrement le responsable compétition Serge Dussans et le CTNVO.

M a r c M O U L I N